CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E16243** **VALABLE JUSQU'AU** **03/03/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1994

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/08/2016

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 397985581

Siret : 397 985 581 00032

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2104494

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 505273Q1247001/001 469302/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 505273Q1247001/001 469302/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : ISOLATION THERMIQUE INDUSTRIELLE

Sigle : ISOLATION THERMIQUE INDUSTRIELLE
4 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
91390 MORSANG-SUR-ORGE

Téléphone : 01 69 04 55 98 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
DI REZZE DAVID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : ingrid.renault@iti-calorifuge.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 769 323 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	18	04/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 08:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.